



## Procès-verbal n° 19 de la réunion du Conseil d'administration du 26 février 2021

**Présents :** Mmes I. Delrue, M. Joliet, C. Porphyre, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S. Faraone, Mr A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, *secrétaire général*.

*La réunion se déroule par vidéoconférence à 12h00*

### **1. Dossier Corona**

#### 1.1. Modalités de soutien pour les clubs

##### 1.1.1. Répartition du soutien exceptionnel de la Communauté française

Sur la base du dernier contrôle de la comptabilité, les membres du conseil d'administration s'accordent sur les modalités suivantes de répartition :

Au terme de multiples simulations, afin de déterminer le plus grand dénominateur commun, et compte tenu de l'enveloppe disponible, le conseil d'administration a décidé de prendre en considération

- d'une part les frais d'affiliations et de licences ;
- les frais de licence de coaches d'autre part ;

Ainsi tous les clubs de l'AWBB se verront octroyer soit un remboursement desdits frais s'ils ont été acquittés soit une note de crédit, s'ils sont encore dus et ce pour la saison 2020-2021.

En outre, les frais d'inscription aux championnats feront également l'objet d'un remboursement ou d'une note de crédit.

##### 1.1.2. Modalités de communication aux clubs

La lettre du secrétaire sera envoyée aux 4 signataires de chaque club le 1<sup>er</sup> mars 2021.

### **2. Assemblée générale du 27 mars 2021**

Suite aux travaux de la commission législative du 23 février et compte tenu qu'il ne s'avère pas possible de finaliser les 2 projets relatifs à la réécriture du Fonds des jeunes, la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, avec ce seul point à l'ordre du jour, semble être la seule

### **3. Rapport du secrétaire général**

#### 3.1. Rubrique Handisport sur le site

L'intégration de différentes informations complémentaires sur le site fait l'objet d'un accord de principe.

### **4. Compétences administratives**

#### 3.2. Demande de dérogation P.L.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du BC Andenne demandant de permettre à une joueuse U16 en U14.

Les membres du conseil d'administration répondent par la négative au vu des possibilités dans une équipe U16 dans un autre club.

#### 3.2. Fusion CS Bouge - La Bruyère

Compte tenu de la particularité de la situation, le club de la Bruyère ne comptant plus que 4 membres, il s'avère inutile d'imposer l'organisation d'une assemblée générale pour ce dernier.

Par la même, la fusion n'entraînant aucune conséquence sportive, la tenue d'une assemblée générale du club absorbant s'avère également peu utile.

Sur la base de ce qui précède, le conseil d'administration accepte qu'il soit dérogé aux dispositions de l'article PA 88bis.

#### 3.3. Achat d'un deuxième abonnement Zoom

Sur proposition du président, les membres du conseil d'administration marquent leur accord sur l'achat d'un deuxième abonnement Zoom pour un an qui peut être mis à disposition des instances fédérale ou des clubs.

### **4. Départements**

#### 4.1. Département mini-basket

I. Delrue, présidente du département mini-basket, présente le projet 2021-2022 rédigé par la direction technique.

Au terme de la discussion, les membres du conseil d'administration approuvent le projet qui sera présenté aux comités provinciaux afin d'escompter leur adhésion.

### **5. Basketball Belgium**

#### 5.1. AG 4 mars 2021

Le président annonce la tenue d'une assemblée générale le 4 mars 2021.

#### 5.2. Réunions avec les représentants des clubs de TDM1, TDM2, TDW1.

Le président fait rapport des différentes réunions qui ont lieu, cette semaine, avec les représentants des clubs de TDM1, TDM2, TDW1 au terme desquelles, un dossier de licence light pour la saison 2021-2022 a fait l'objet d'un accueil favorable.

La prochaine réunion est programmée le 9 mars 2021.

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général